

## **Objectifs :**

Maintenir son employabilité dans le cadre des missions d'un agent de sécurité armé en catégorie D et B  
Savoir utiliser son arme dans le strict respect de la gradation de l'emploi de la force et des règles de sécurité, gérer un incident avec le recours aux armes et connaître les mesures à prendre après l'utilisation de l'arme.

2 séances par an de 8h45 de mise en situation, soit 1 séance par semestre

En application de l'article R. 612-38 du code de la sécurité intérieure, des entraînements réguliers doivent être suivis par les agents exerçant une activité consistant à fournir des services de surveillance humaine ou de gardiennage mentionnée au 1° de l'article L. 611-1 du même code avec le port d'une arme de la catégorie D

Maintenir son employabilité dans le cadre des missions d'un agent de surveillance renforcée (ASR)  
S'entraîner à tirer avec son arme de service, dans le respect des règles de sécurité et du cadre juridique d'emploi des armes.

2 séances par semestre, espacées d'au moins 1 mois et d'au plus 4 mois

En application de l'article R. 612-38 du code de la sécurité intérieure, cet entraînement régulier doit être suivis par les agents exerçant des services de surveillance armée mentionnée au 1° bis de l'article L. 611-1 du même code

## **Public concerné et prérequis :**

Pré-requis:

- Titulaire d'une carte professionnelle du CNAPS en cours de validité "Agent de gardiennage ou de

surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques avec arme de catégorie D et B" (ASR)

### **Qualification des intervenants :**

Les entraînements réguliers se déroulent sous le contrôle d'un formateur appartenant à l'Institut Français de Sécurité autorisé par le Conseil national des activités privées de sécurité.

Nos formateurs du cadre général et juridique est assuré par de véritable personnel de terrain, avec au minimum un diplôme de niveau II (Licence)

Nos intervenants sont conforme à l' Annexe III bis et Annexe III ter de l'Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

#### **PARTIE ARMES CATEGORIE D**

Ancien policier ou militaire ayant plus de 20 ans d'expérience de terrain, dont 10 ans au sein d'unité de lutte contre la criminalité ou antiterroriste ( PSIG ou BAC, etc... )

Titulaire du Monitorat au maniement des armes de la catégorie D délivré par l'administration public

**PARTIE ARMES CATEGORIE B**Ancien policier ou militaire issus des unités de forces spéciales (GCP, GIGN, RAID, etc.. )Titulaire du Monitorat au maniement des armes de la catégorie B délivré par l'administration public

### **Moyens pédagogiques et techniques :**

Un maximum de quatre stagiaires par formateur pour le module pratique de formation initiale au maniement des armes, dans la limite de douze stagiaires au total par session.

800 m2 de locaux. Un PC Sécurité dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras.

Vidéoprojecteur, tableau blanc.

Stand de tir de plus de 1500 m2 permettant

Des parcours de ronde de plus de 800 m en extérieur

Documents supports de formation projetés.

Exposés théoriques

Etude de cas concrets

Quizz en salle

Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Matériels spécifique:

-des matraques de type bâton de défense ou tonfas ;

-des matraques ou tonfas télescopiques ;

-des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes relevant de la catégorie B ;

-des boucliers de percussions ;

-des paires de protèges tibias ;

-des coquilles de protection génitale ;

-des paires de gants de type MMA ;

-des armes de poing chambrées pour le calibre 9 × 19 (9 mm luger, des munitions d'entraînement, des armes didactiques et d'entraînement, et des cibles de type CNT 5,

-un dispositif balistique de mise en sécurité ;

-des casques et bouchons antibruit ;

-des lunettes de protection pour le tir ;

-chambres fortes comportant une porte blindée et dont les ouvertures sont protégées par des barreaux ou des volets métalliques ;

-des silhouettes et objets permettant la reconstitution d'un environnement pour la formation et l'examen.

## **Durée, effectifs :**

8.75 heures.

12 stagiaires.

## **Programme :**

La séance de mise en situation s'articule autour de 5 modules:

Savoir :

- utiliser son arme dans le strict respect de la gradation de l'emploi de la force et des règles de sécurité ;
- gérer un incident avec le recours aux armes ;
- connaître les mesures à prendre après l'utilisation de l'arme.

### MODULE 0: RAPPEL JURIDIQUE (45 mn)

Maîtriser le cadre juridique de l'intervention armée

Rappel du cadre juridique de l'emploi des armes.

Légitime défense, état de nécessité, entrave: étude de derniers cas de légitime défense (presse, autres...)

### MODULE 1 : Rappel des fondamentaux (1 heure)

Savoir effectuer les techniques de garde et de déplacements, de frappe (pieds et poings) et de contrôle (maintien à distance, gestion du rapprochement, mise au sol, contrôle au sol, entrave) avec une matraque (télescopique, tonfa,...)

Savoir utiliser les générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes relevant de la catégorie D.

### MODULE 2 : Mise en pratique avec cas concrets et scénarios de situations dégradées (3 heures)

Etre capable d'appliquer les connaissances et compétences acquises en tant qu'Agent de gardiennage ou

---

de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques avec arme de catégorie D

**MODULE 3 : Attaque armée avec gestion du stress. (2 heures)**

Utiliser son arme dans une situation stressante

**MODULE 4 : Gestion des conséquences liées à l'utilisation de l'arme (1 heure)**

- rendre compte de l'utilisation de son arme et de la situation (hiérarchie, forces de l'ordre, client, secours, autorité judiciaire) ;

- réagir après un accident survenu au cours de l'utilisation d'une arme et d'un tir : préserver les traces et indices, sécuriser une zone, assister les victimes, coopérer avec les forces de l'ordre.

**MODULE 5: séance de tir (1 heure)**

- contrôler son arme de poing et ses munitions en respectant les règles générales de sécurité ;

- assurer les mesures d'entretien de son niveau en respectant les règles de sécurité ;

- appliquer les dispositions relatives à la conservation, transport et port de son arme de poing et des munitions en respectant le code de la sécurité intérieure ;

- mettre en œuvre son armement de manière responsable et autonome en respectant la législation nationale et les règles de sécurité ;

- riposter par le feu en analysant les risques potentiels et le cadre légal de la légitime défense ;

- maintenir la capacité de riposte de l'équipe en réagissant et en s'adaptant en permanence ;

Tir d'au minimum de 50 cartouches (dont au minimum 20 tirs de riposte et 10 tirs d'intervention) par arme à feu portée.

### **Modalités d'évaluation des acquis :**

S'il apparaît en cours de la séance, que le comportement du stagiaire n'apparaît pas compatible avec le maniement d'une arme, il y aura une exclusion sans préavis.

Evaluation finale

Mise en situation contextualisée

80 % des impacts doivent être dans la cible de type CNT 5. Les tirs doivent être réalisés à des distances variables, comprises entre 5 et 20 mètres, et avec différents types de feu et de positions.

### **Sanction visée :**

A l'issue de chaque séance d'entraînement, une attestation de suivi est délivrée au stagiaire.

Le formateur est tenu d'informer l'Institut français de Sécurité, sans délai, s'il apparaît en cours de formation que le comportement du stagiaire n'apparaît pas compatible avec le maniement d'une arme.

### **Matériel nécessaire pour suivre la formation :**

Cahier ou carnet pour la prise de note  
Stylo (bleu, rouge, vert), règle, stabilo, blanc correcteur  
Gant d'intervention noir (Gant permettant le tir)  
Paire de "rangers" noir ou desert  
Protège dent

Matériel fourni par IFS pendant la formation (qui devra être rendu à IFS à l'issue de la formation):  
- Armement en catégorie D (Tonfa, BDT) et B (Arme et munitions - Hors holster)

### **Délais moyens pour accéder à la formation :**

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

---

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation.

Les personnes en situations d'handicap feront l'objet d'une étude au cas par cas sur les modalités de participation ou l'impossibilité d'adaptation (Utilisation d'une arme, etc.)

Accessible aux PMR (personne à mobilité réduite)

**Taux de réussite à la formation :**

100%

**Taux de satisfaction de la formation :**

100%

**Tarif :**

200,00 €